

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2406

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Lyon 7°

objet: Construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° - Autorisation de

signer le marché de travaux à la suite d'une procédure de conception-réalisation

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de

l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président: Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 18 décembre 2017

Présents: MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jeandin, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

<u>Absents excusés</u>: Mmes Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), Laurent (pouvoir à M. Butin), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à Mme Crespy), MM. Blache (pouvoir à M. Rantonnet), Casola, Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Gouverneyre (pouvoir à M. Colin), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Mme Leclerc (pouvoir à M. Fromain), M. Passi, Mme Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), M. Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot.

Conseil du 15 décembre 2017

Délibération n° 2017-2406

commission principale: développement économique, numérique, insertion et emploi

commune (s): Lyon 7°

objet : Construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° - Autorisation de signer le marché de travaux à la suite d'une procédure de conception-réalisation

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil.

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte du marché

Installé depuis 1972 à Lyon 8°, la relocalisation du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) sur le 7° arrondissement de Lyon, aux 1-3 rue du Vercors, constitue une opération prioritaire pour la Métropole de Lyon et doit répondre aux enjeux économiques de sa filière d'excellence des sciences du vivant en participant, notamment, à asseoir la renommée du Biodistrict de Gerland et à en accroître la visibilité européenne et mondiale.

La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de la relocalisation du bâtiment et, à ce titre, le pilotage intégral de cette opération.

Par délibération du Conseil n° 2015-0710 du 2 novembre 2015, la Métropole a approuvé le projet de construction du nouveau siège du CIRC à Lyon 7° ainsi que la convention cadre à passer entre la Métropole et les partenaires définissant, notamment, les conditions de financement de l'opération.

Par délibération du Conseil n° 2016-1427 du 19 septembre 2016, la Métropole a approuvé, en application de la convention cadre signée le 15 décembre 2015, les conventions formalisant les engagements financiers des partenaires de l'opération "relocalisation du CIRC" à savoir l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

La Métropole a lancé une consultation ayant pour objet la conception-réalisation pour la construction du CIRC à Lyon 7°. Ce marché comprend la réalisation des études de conception dont les missions d'études sont les suivantes : AVP, PC/ICPE, PRO, EXE, SYN, DET, OPC, AOR, GPA ainsi que les travaux de construction nécessaires à la réalisation de l'ouvrage.

Cet ouvrage sera composé de bâtiments tertiaires (bureaux), de laboratoires, de locaux communs, de locaux techniques, etc. Cet équipement est destiné au personnel scientifique et au personnel d'appui travaillant pour cette institution.

II - Choix de la procédure et modalités de mise en œuvre

Une procédure d'appel d'offres restreint a été lancée en application des articles 33, 41 et 42-1° de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 25, 33, 66, 69 et 70 et 91 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la conception-réalisation pour la construction du CIRC à Lyon 7°.

Au regard des impératifs de modularité et de sûreté des locaux et de la nécessaire imbrication du concepteur du projet et des entreprises de travaux, il convient de confier ce projet simultanément pour la conception des études et la réalisation des travaux à un groupement conjoint. En effet :

- la fonction essentielle "recherche" du CIRC est constituée par un processus de production et d'exploitation qui conditionne sa conception et sa réalisation, notamment pour les laboratoires P2 et P3 et leurs locaux techniques spécifiques pour les différents traitements sécurisés des fluides associés (gaz, liquides en alimentation et en évacuation).
- les espaces de laboratoires doivent être conçus avec une sécurité et une sûreté élevées tout en maîtrisant les aspects bio-sécuritaires tels que le confinement, la décontamination ou encore la neutralisation des effluents,
- l'ensemble des espaces dédiés à la recherche, aux modes et conditionnements de fonctionnement maîtrisés doit être conçu avec une faible interaction avec l'environnement immédiat du site et une maîtrise des risques biologiques et chimiques. Une connaissance des matériaux, de leur mise en œuvre, de leur démontage et remontage dans une continuité de la maîtrise des risques doit être du ressort spécifique de l'entreprise,
- les espaces de laboratoires doivent être conçus et réalisés en mariant des matériaux permettant une parfaite étanchéité et imperméabilité des locaux et permettant leur désinfection. L'entretien-maintenance de tous les équipements techniques (éclairage, chauffage, ventilation, climatisation, etc.) de ceux-ci doit être réalisé par l'espace extérieur périmétrique du laboratoire sans rompre cette étanchéité.

Après examen des projets sur la base des critères énoncés dans l'avis d'appel public à concurrence, le jury, réuni pour avis, lors de sa séance du 4 novembre 2016, a classé les candidatures comme suit :

Classement	Raison sociale du groupement
1	Groupement Bouygues Bâtiment sud est / Foster et Partners / Patriarche & CO / Artelia Bâtiment et industrie / Convergence ingénierie / Lasa agence sud est / Green concept / Elan
2	Groupement CITINEA ouvrages fonctionnels / Campenon Bernard construction / AIA Architectes / AIA Ingénierie / Quadriplus groupe
3	Groupement Leon Grosse / Atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés / TJ Archi / GBA & CO / CTE Mulhouse / TPF Ingénierie / Alma Consulting / Venathec / Anne Gardoni / Exndo Studio / Global
4	Groupement GCC / Architecture-Studio / Atelier Vera et associés architectes / Cyprium / RBS / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Creacept / Peutz et Associés / Menard paysage et urbanisme / LI SUN Environnement / ATDR Ingénierie
5	Groupement Demathieu Bard construction / Art et Build Architectes / Unanime Architectes Lyon / WSP France / Inddigo
6	Groupement Eiffage Construction Confluences / Eiffage Construction Rhône-Loire / wilmotte et Associés / Iliade Economie et Gestion de Projet / Arcadis ESG / Auberger favre / GLI / Genie acoustique / Neveux Rouyer / Reflex'eco
7	Groupement SRC Floriot / Fontanel / Chabanne et Partenaires / SCP Garbit & Blondeau Architecte / CET Ingenierie Lyon

L'acheteur a arrêté la liste des 5 candidats admis à présenter une offre :

- le groupement d'entreprises Bouygues Bâtiment sud est / Foster et Partners / Patriarche & Co / Artelia Bâtiment et industrie / Convergence Ingénierie / Lasa agence sud est / Green Concept / Elan,
- le groupement d'entreprises Citinea ouvrages fonctionnels / Campenon Bernard Construction / AIA Architectes / AIA Ingénierie / Quadriplus groupe,
- le groupement d'entreprises Leon Grosse / Atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés / TJ Archi / GBA & CO / CTE Mulhouse / TPF ingenierie / Alma consulting / Venathec / Anne Gordoni / Exndo studio / Global,
- le groupement d'entreprises GCC / Architecture-Studio / Atelier Vera et Associés Architectes / Cyprium / RBS / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Creacept / Peutz et Associés / Menard paysage et urbanisme / LI Sun Environnement / ATDR Ingénierie,
- le groupement d'entreprises Demathieu Bard construction / Art et Build Architectes / Unanime Architectes Lyon / WSP France / Inddigo.

Après avoir été sélectionnés, ces 5 groupements ont remis une offre pour la conception-réalisation relative à la construction du CIRC à Lyon 7°.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, et au vu de l'avis du jury émis en date du 13 novembre 2017, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 24 novembre 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Demathieu Bard construction / Art et Build architectes / Unanime architectes Lyon / WSP France / Inddigo pour un montant de 36 900 000 € HT, soit 44 280 000 € TTC.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales.

L'acheteur décide, sur proposition de la commission permanente d'appel d'offres, d'allouer une prime d'un montant maximum de 360 000 € TTC aux concurrents suivants :

- le groupement d'entreprises Bouygues Bâtiment sud est / Foster et Partners / Patriarche & CO / Artelia Bâtiment et industrie / Convergence ingénierie / Lasa agence sud est / Green concept / Elan pour un montant de 360 000 € TTC.
- le groupement d'entreprises CITINEA ouvrages fonctionnels / Campenon Bernard construction / AIA architectes / AIA Ingénierie / Quadriplus groupe pour un montant de 360 000 € TTC,
- le groupement d'entreprises Leon Grosse / Atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés / TJ Archi / GBA & CO / CTE Mulhouse / TPF ingenierie / Alma consulting / Venathec / Anne Gordoni / Exndo studio / Globa pour un montant de 360 000 € TTC,
- le groupement d'entreprises GCC / Architecture-Studio / Atelier Vera et Associés Architectes / Cyprium / RBS / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Creacept / Peutz et Associés / Menard paysage et urbanisme / LI Sun Environnement / ATDR Ingénierie pour un montant de 360 000 € TTC,
- le groupement d'entreprises Demathieu Bard construction / Art et Build Architectes / Unanime Architectes Lyon / WSP France / Inddigo pour un montant de 360 000 € TTC.

Pour le candidat attributaire, la rémunération du marché de conception-réalisation tiendra compte de la prime reçue.

Par arrêté n° 2016-10-20-R-0747 du 20 octobre 2016 modifiant l'arrêté n° 2016-07-15-R-0522 du 15 juillet 2016 ont été désignées les personnalités qualifiées et les personnalités au sein du jury *ad hoc* pour une procédure de conception-réalisation en appel d'offres restreint pour la construction du CIRC.

Les membres libéraux du jury pourraient être indemnisés sur la base des dispositions de la délibération du Conseil n° 2015-0134 du 26 janvier 2015 ;

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Autorise :

- a) monsieur le Président à signer le marché de conception-réalisation pour la construction du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises Demathieu Bard construction / Art et Build architectes / Unanime architectes Lyon / WSP France / Inddigo pour un montant de 36 900 000 € HT, soit 44 280 000 € TTC,
- b) le paiement, conformément à la décision de l'acheteur, d'une prime d'un montant maximum de 360 000 € TTC, à chacun des concurrents suivants :
- le groupement d'entreprises Bouygues Bâtiment sud est / Foster et Partners / Patriarche & CO / Artelia Bâtiment et industrie / Convergence ingénierie / Lasa agence sud est / Green concept / Elan pour un montant de 360 000 € TTC,
- le groupement d'entreprises CITINEA ouvrages fonctionnels / Campenon Bernard construction / AIA Architectes / AIA Ingénierie / Quadriplus groupe pour un montant de 360 000 € TTC,

- le groupement d'entreprises Leon Grosse / Atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés / TJ Archi / GBA & CO / CTE Mulhouse / TPF ingenierie / Alma consulting / Venathec / Anne Gordoni / Exndo studio / Globa pour un montant de 360 000 €TTC,
- le groupement d'entreprises GCC / Architecture-Studio / Atelier Vera et Associés Architectes / Cyprium / RBS / Egis Bâtiments Rhône-Alpes / Creacept / Peutz et Associés / Menard paysage et urbanisme / LI Sun Environnement / ATDR Ingénierie pour un montant de 360 000 € TTC,
- le groupement d'entreprises Demathieu Bard construction / Art et Build Architectes / Unanime Architectes Lyon / WSP France / Inddigo pour un montant de 360 000 € TTC.

La rémunération du marché de conception-réalisation tient compte de la prime reçue pour sa participation par l'attributaire, qui constitue une avance au titre de son marché.

- c) l'indemnisation des membres libéraux du jury sur la base des dispositions de la délibération du Conseil n° 2015-0134 du 26 janvier 2015.
- **2° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P02 Rayonnement national et international individualisée le 15 décembre 2017 pour un montant de 53 600 000 € en dépenses à la charge du budget principal

sur l'opération n° 0P02O4934.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - compte 231318 - fonction 67.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2017.

.